



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

dopage

Question écrite n° 1286

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la lutte contre le dopage. Le 19 juillet 2007, la fédération danoise de cyclisme a décidé d'exclure de l'équipe nationale un coureur professionnel, alors porteur du maillot jaune du Tour de France, le soupçonnant de dopage. Ni la société organisatrice du Tour de France, ni l'Union cycliste internationale n'ont entériné la décision de la fédération danoise en suspendant le coureur incriminé de toute compétition. Cette situation originale trahit une fois de plus l'absence complète de coordination des différentes instances sportives nationales, européennes et mondiales en matière de lutte contre le dopage. Cette cacophonie nuit gravement à l'image du sport de haut niveau et laisse supposer que les intérêts commerciaux prévalent sur l'éthique sportive. En conséquence, il lui demande de préciser ses priorités en matière de lutte contre le dopage et les initiatives qu'elle envisage de prendre à l'échelon européen pour harmoniser les procédures de lutte.

Texte de la réponse

Les divers cas de dopage survenus pendant le Tour de France 2007 ont montré que les efforts louables entrepris par les instances nationales et internationales du cyclisme, comme par les organisateurs de cette course, n'ont malheureusement pas porté tous leurs fruits. Aussi la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports a-t-elle voulu réunir à Paris, les 22 et 23 octobre 2007, les représentants des grandes épreuves cyclistes, des fédérations cyclistes nationales, des coureurs, des managers d'équipes, du corps médical et des sponsors, en présence du président de l'Union cycliste internationale (UCI) et du président de l'Agence mondiale antidopage (AMA) dans l'objectif de faire émerger des pistes de réflexion pour lutter de manière plus efficace contre le dopage dans le cyclisme et renforcer la coopération entre tous les acteurs impliqués dans ce domaine. Les participants à ce sommet international ont conclu qu'au-delà des méthodes de détection directe de l'usage de substances dopantes qui seront poursuivies, de nouvelles méthodes de lutte contre le dopage, complémentaires des actions déjà conduites, fondées sur la détection indirecte de procédés dopants et validées scientifiquement, pourront être mises en oeuvre dès 2008, et que le monde du cyclisme est en capacité de porter un tel projet novateur. La mise en place du « passeport biologique » constitue une étape fondamentale et doit permettre de donner un nouveau départ au Tour de France 2008 en termes d'image et de crédibilité. Dans le cadre du passeport biologique, l'UCI envisage également de modifier son règlement disciplinaire afin d'être en mesure de sanctionner un cycliste présentant un profil biologique anormal. Cela permettrait d'avoir une unité d'approche disciplinaire dont pourraient s'inspirer ultérieurement d'autres fédérations sportives. Par ailleurs, afin de parvenir à une meilleure coordination entre les différentes instances sportives, nationales et internationales, le système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) conçu par l'AMA et développant notamment une fonction facilitant la localisation des sportifs, sera mis en service de manière effective en 2008.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1286

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 24 juillet 2007, page 4969

Réponse publiée le : 25 mars 2008, page 2694